

Département des Côtes d'Armor  
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 octobre 2022

Date de la convocation : 28 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19 Présents : 19 Procurations : 0 Votes : 19

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.

**Étaient présents** : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; Mme GUEGAN Elodie ; M. RIOU Philippe ; Mme ALLAIR Marie-Annick ; M. LE POURSOT Loïc, adjoints ; M. LE HENAFF Claude ; Mme DONNART Sylvie ; Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; Mme BALCOU Mélanie ; M. LE PAPE Cédric ; Mme ROLLAND Jeanne ; M. DANNIC Jean-Yves ; M. GALAIS Alain ; Mme OLICHON Catherine ; M. CHARRON Claude, conseillers municipaux,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : /

**Absent excusé** : /

**Secrétaire de séance** : Mme PRUDHOMME Catherine

**Assistent également à la séance** : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, les représentants de la presse locale (Ouest-France, Le Télégramme et La Presse d'Armor).

2022 / 068 – Finances : tarification sociale de la cantine et adhésion ASP.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, suivant l'avis de la commission finances, A l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2022-2023
- **CONFIRME** que ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires de commune, qu'ils y résident ou pas ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à renouveler l'adhésion à l'ASP et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Quotient familial	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et +
0 - 599	0.90 €	0.90 €	0.90 €
600 - 1000	1 €	1 €	1 €
A partir de 1001	2.80 €	2.80 €	1€

Le Maire,  
Véronique CADUDAL

